

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 avril 2009

SIEML

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la ville d'Angers au SIEML.

Convention Numéricable

Le Conseil municipal accepte l'avenant à la convention de délégation de service public passée avec Numéricable pour la gestion du service de télédistribution. L'avenant précise les modalités de calcul des participations financières des deux partenaires.

Convention Marmousets

Une précision est apportée à la convention signée entre l'association des Marmousets, gestionnaire de la crèche et de la halte-garderie, et les communes utilisatrices sur les modalités de calcul et l'échéancier des versements de leurs participations.

Subventions séjours à l'étranger

Une subvention est accordée au Collège Rabelais pour des sorties en Angleterre et en Allemagne, ainsi qu'au Lycée Bergson pour une sortie en Pologne.

Véhicule Visiocom

La société Visiocom a mis à disposition de la commune un véhicule aménagé pour les personnes à mobilité réduite, financé par la publicité. La commune l'utilisera pour ses besoins propres mais met également ce minibus à disposition des associations intéressées. Un règlement a été établi et le conseil municipal fixe à 0.15€ du kilomètre le prix qui sera demandé aux utilisateurs en dédommagement du coût du carburant pour les déplacements courts. Le conseil municipal fixe à 15€ le coût qui pourra être demandé aux utilisateurs du minibus si celui-ci n'est pas rendu dans son état de propreté initial.

ZAC des Hauts du Couzé

Monsieur le Maire est autorisé à lancer la consultation d'aménageurs pour l'urbanisation de la zone des Hauts du Couzé.

Travaux– Avenue Patton

Le Conseil municipal donne son accord pour engager les travaux d'effacement des réseaux de distribution publique d'électricité et de téléphone, avenue Patton. Ces travaux seront suivis par le SIEML.